

ADEESE

Cahier de positions

Mis à jour le 11 décembre 2018

Le féminin est utilisé pour alléger le texte et ce sans préjudice pour la forme masculine.

1	Affaires académiques	3
1.1	Stages	3
1.2	Insertion professionnelle	5
1.3	Vie étudiante	6
1.4	Politique de la langue française	6
1.5	Avis sur la formation des maîtres	11
2	Affaires institutionnelles	14
2.1	Affaires internes	14
2.2	Affaires uqamiennes	16
3	Affaires administratives	20
4	Affaires sociopolitiques	21
4.1	Féminismes	21
4.2	Diversité sexuelle, affective et de genre	23
4.3	Écologie	23
4.4	Anticolonialisme	24
4.5	Luttes sociales	25
4.6	Représentation externe	28
4.7	Éducation	29
4.8	Enseignement supérieur	31
5	Cycles supérieurs	32

1 Affaires académiques

1.1 Stages

- 1.1.1 Que L'ADEESE, de concert avec l'ensemble des actrices concernées, prenne tous les moyens possibles et qu'elle déploie toutes les ressources nécessaires afin de résoudre la problématique du placement en stage.
- 1.1.2 Que la formation pratique soit le point central de son projet de formation en éducation de la Faculté des sciences de l'éducation afin de distinguer l'UQAM de ses concurrentes universitaires.
- 1.1.3 Que toutes les décisions prises concernant la formation pratique en éducation soient orientées en premier lieu vers les intérêts des étudiantes.
- 1.1.4 Que l'UQAM trouve, pour chacune de ses étudiantes en éducation, une place de stage avant le début dudit stage, et ce, dans un délai permettant à l'étudiante de procéder à une planification préliminaire efficace, afin de lui donner toutes les chances possibles de réussir.
- 1.1.5 Que l'UQAM s'engage à trouver une place de stage signifiante aux étudiantes en éducation qu'elle dessert, en concordance avec les exigences pédagogiques du programme à l'intérieur duquel elles poursuivent leurs études.
- 1.1.6 Que le MELS offre un soutien financier aux étudiantes en difficultés pécuniaires qui doivent encourir des dépenses exceptionnelles additionnelles lorsqu'ils sont en stage.
- 1.1.7 Que l'UQAM négocie avec les commissions scolaires des aménagements à la formule de guichet unique afin de permettre aux agents de stage de développer de nouvelles voies de sollicitation qui contribueront à diminuer substantiellement les difficultés de placement.
- 1.1.8 Que les programmes en formation des enseignants de la Faculté des sciences de l'éducation s'assurent de faire connaître l'ensemble de leurs politiques en rapport à la formation pratique auprès des étudiantes et des actrices devant agir sur la scène académique, logistique et administrative.
- 1.1.9 Que l'UQAM rende des fonds disponibles pour augmenter le nombre de superviseuses de stage afin de diminuer le ratio superviseuses/étudiantes afin de favoriser un meilleur suivi de la formation pratique des étudiantes et de diminuer, par la prévention, les problèmes pouvant intervenir en milieu scolaire.

- 1.1.10 Que le bureau de la formation pratique établisse des protocoles visant un meilleur encadrement du placement interuniversitaire d'étudiantes.
- 1.1.11 Que l'UQAM augmente le niveau de contingentement de ses programmes en éducation si elle n'est pas en mesure d'offrir un service de placement et un encadrement des étudiantes en stage.
- 1.1.12 Que la Faculté des sciences de l'éducation s'assure que soient récurrentes l'ensemble des ressources affectées au BFP afin d'y assurer une stabilité et une offre de service constante.
- 1.1.13 Que la Faculté des sciences de l'éducation soutienne le BFP dans la réalisation de l'ensemble de ses mandats.
- 1.1.14 Que le COFPE examine et prenne en compte la responsabilité que devrait assumer les commissions scolaires dans le dossier de la formation pratique et en particulier du placement en stage.
- 1.1.15 Que soit transmise aux universités l'information à propos des capacités d'accueil du milieu scolaire afin que celles-ci puissent continger leurs programmes en conséquence.
- 1.1.16 Que l'ADEESE fasse campagne pour revaloriser la profession enseignante et revaloriser les programmes sociaux, dont l'éducation, comme biens publics; Que cette campagne se manifeste localement sur la nécessité de rémunérer les stagiaires en éducation et dans d'autres domaines traditionnellement féminins, notamment dans la perspective de contribuer à l'égalité homme femme; Que cette campagne s'articule en opposition avec le discours économique dominant d'austérité budgétaire et pour l'élaboration d'alternatives fiscales favorisant la redistribution des richesses; Qu'à cet effet, l'ADEESE se joigne, lorsqu'elle le pourra, aux actions et aux revendications opposées à l'austérité; Que l'ADEESE se positionne en solidarité avec les luttes syndicales et étudiantes, locales et nationales, toujours dans la perspective de défendre nos programmes sociaux comme biens publics; Que les membres de l'ADEESE travaillent à développer des liens de solidarité avec les travailleuses de l'éducation dans leur milieu de stage et de travail. (24 septembre 2014)
- 1.1.17 Que l'ADEESE se positionne en faveur de la rémunération de tout stage obligatoire à la formation des étudiantes de tous les domaines de formation. (17 novembre 2016)
- 1.1.18 Que l'ADEESE fasse reconnaître les stages finaux comme une session à temps plein par l'Aide financière aux études, et ce pour tous les programmes de formation offerts aux membres de l'ADEESE. (28 mars 2017)

1.1.19 Que l'ADEESE forme une coalition régionale pour la rémunération des stages;

Que cette coalition regroupe des associations étudiantes de tous les programmes comportant des stages obligatoires non rémunérés, de même que des groupes et comités étudiants impliqués dans la lutte pour la rémunération de tous les stages;

Que cette coalition travaille à diffuser et défendre la revendication de la rémunération de tous les stages, dans toutes les disciplines et tous les niveaux d'études par l'organisation, notamment, d'actions, de rassemblements, d'assemblées, de débats et de journées de grève;

Que l'ADEESE-UQAM invite les associations membres de la CRAIES et les autres groupes concernés à prendre position en faveur de la rémunération de tous les stages et à mettre en place des coalitions régionales promouvant la rémunération de tous les stages, dans toutes les disciplines et tous les niveaux d'études;

Qu'au sein de cette coalition, l'ADEESE défende la grève des stages et qu'elle rallie d'autres associations regroupant des étudiantes de différents programmes devant effectuer des stages non-rémunérés afin de lancer un ultimatum au gouvernement avant de déclencher la grève des stages. (28 mars 2017)

1.1.20 Que l'ADEESE casse (désaffiliation) son implication auprès de la CRAIES. (29 janvier 2018)

1.1.21 Que l'ADEESE appuie les démarches déjà entamées par le CUTE. (29 janvier 2018)

1.1.22 Promouvoir l'adhésion de regroupements, associations, organismes et syndicats à participer à la coalition montréalaise pour la rémunération des stages. (5 avril 2018)

1.1.23 Veiller à ce que l'UQAM prenne position pour la rémunération de tous les stages et la maintienne. (5 avril 2018)

1.1.24 Faire reconnaître les stages finaux comme une session à temps plein auprès de l'Aide financière aux études et de l'UQAM, et ce, pour tous les programmes de formation offerts aux membres de l'ADEESE. (5 avril 2018)

1.1.25 l'ADEESE rappelle sa position pour la rémunération de tous les stages à tous les niveaux (26 septembre 2018)

1.1.26

1.2 Insertion professionnelle

- 1.2.1 Que les comités de programmes de la FSÉ étudient de nouveaux moyens pour permettre aux étudiantes de pénétrer le milieu scolaire et ainsi développer des liens avec les écoles qui faciliteront le maillage avec le milieu scolaire.
- 1.2.2 Que l'ADEESE réproouve l'utilisation de l'orientation scolaire professionnelle où les besoins et les aptitudes des individus sont mis de côté pour faire en sorte de répondre prioritairement aux besoins du marché.
- 1.2.3 Que l'ADEESE fasse la promotion de l'orientation scolaire professionnelle où les professionnelles de l'orientation appuient les individus afin que celles-ci prennent conscience de leurs aptitudes en lien avec les secteurs où ces qualités et aptitudes seront mises à profit.
- 1.2.4 Que l'ADEESE favorise le développement d'un secteur professionnel au secondaire ayant pour objectif premier d'enrayer une partie du décrochage et qui permette l'inclusion sociale.
- 1.2.5 Que la FEUQ réclame le statut plein et entier de professionnelles pour les enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire avec tout ce que cela implique dans le choix des approches et des stratégies à adopter en classe.
- 1.2.6 Que le rôle des parentes au sein des conseils d'établissement soit précisé afin de permettre aux enseignantes d'accomplir leur travail en tant que professionnelles.

1.3 Vie étudiante

- 1.3.1 Que la Faculté des sciences de l'éducation reconnaisse l'engagement étudiant par une mention sur le relevé de notes.
- 1.3.2 Que l'ADEESE entame un processus pour l'organisation de jeux de l'éducation avec les autres universités pour 2018-2019. (28 mars 2017)
- 1.3.3 Que l'ADEESE participe activement et financièrement (selon le budget assigné à cet effet) à l'agenda associatif de l'UQAM en concertation avec les autres associations participantes dans une perspective écologique. (28 mars 2017)

1.4 Politique de la langue française

- 1.4.1 Que l'ADEESE offre des ateliers préparatoires au test du CÉFRANC se donnant lors des cases horaires du midi et du soir afin de desservir une majorité d'étudiantes.
- 1.4.2 Que l'UQAM veille à mettre à la disposition de tous les enseignantes, en ayant

besoin, des ressources de perfectionnement, afin de leur permettre de parvenir à une maîtrise adéquate de la langue française.

- 1.4.3 Que l'ADEESE réaffirme son désir de voir le français demeurer seule langue officielle au Québec.
- 1.4.4 Que l'ADEESE adhère au projet collectif de vivre en français au Québec et accepte qu'en conséquence cela puisse limiter certains de nos choix.
- 1.4.5 Que l'État qui, par l'intervention législative, fasse vivre le projet collectif de vivre en français au Québec en supportant les initiatives individuelles.
- 1.4.6 Que l'apprentissage du français soit un projet global et continu du système d'éducation.
- 1.4.7 Que le MELS élabore un plan de cheminement liant tous les niveaux de scolarité, dans le but d'avoir une vision d'ensemble de la situation et d'être en mesure de développer des interventions globales et coordonnées concernant l'apprentissage du français.
- 1.4.8 Que la qualité de la langue soit la responsabilité de tous les intervenantes du milieu scolaire.
- 1.4.9 Que l'acquisition des compétences linguistiques ne soit pas limitée aux cours de français, mais devienne une base commune à toutes les disciplines. Par conséquent, que le MELS s'assure que toutes les enseignantes suivent cette ligne de conduite.
- 1.4.10 Que la scolarité obligatoire mette davantage l'accent sur l'enseignement systématique des habiletés linguistiques de base.
- 1.4.11 Que le MELS réorganise la tâche des enseignantes de manière à permettre l'usage plus étendu des activités de lecture et d'écriture par les élèves.
- 1.4.12 Que le secteur professionnel et technique n'oublie pas ses responsabilités à l'égard de la langue française. Que ce secteur s'attarde d'une part à consolider la maîtrise générale de la langue et qu'il permette d'autre part l'acquisition de vocabulaire technique francophone propre à chaque discipline.
- 1.4.13 Que les programmes offerts au collégial et à l'université n'aient non pas un rôle d'acquisition d'habiletés linguistiques, mais plutôt qu'ils contribuent à consolider ces compétences. Ces ordres d'enseignement sont aussi responsables de la diffusion du français scientifique et technique.
- 1.4.14 Que l'Office de la langue française et les établissements d'enseignement post-secondaire accroissent leur collaboration afin de développer un vocabulaire

scientifique et technique en langue française.

- 1.4.15 Que des moyens concrets soient mis en place afin de s'assurer de la maîtrise de la langue française des enseignantes, tant au cours de leur formation initiale que dans l'exercice de leur métier.
- 1.4.16 Que toutes les futures enseignantes aient à répondre aux mêmes critères de maîtrise de la langue française.
- 1.4.17 Que les anglophones et les autochtones du Québec conservent leur droit historique à recevoir l'enseignement dans leurs langues.
- 1.4.18 Que les restrictions à l'accessibilité à l'enseignement de la langue anglaise soient maintenues.
- 1.4.19 Que le gouvernement ne considère pas la scolarité suivie dans les établissements privés non reconnus aux fins de subvention dans les critères d'accessibilité à l'école de langue anglaise.
- 1.4.20 Que l'obligation de fréquenter l'école francophone ne s'étende pas au-delà de la scolarité obligatoire, ni pour les francophones, ni pour les anglophones.
- 1.4.21 Que l'ADEESE valorise l'acquisition de la connaissance d'autres langues, soulignant les avantages que cela procure.
- 1.4.22 Que l'apprentissage des autres langues reste parallèle à la maîtrise de la langue française et par conséquent, la maîtrise de cette dernière doit être assurée avant de trop immerger les élèves dans l'apprentissage des autres langues.
- 1.4.23 Que l'enseignement de l'anglais langue seconde se tourne davantage vers un objectif de maîtrise des habiletés de base et de la lecture, sans négliger l'anglais fonctionnel axé sur la communication.
- 1.4.24 Que l'enseignement de l'anglais tienne compte du milieu dans lequel évoluent les élèves, pour maximiser l'apprentissage de cette dernière sans nuire à l'acquisition du français.
- 1.4.25 Que le MELS confie aux universités l'évaluation de différentes méthodes pédagogiques afin de mesurer leur efficacité dans l'apprentissage de l'anglais et les impacts possibles sur la consolidation des compétences linguistiques en français.
- 1.4.26 Que ne soit pas devancé le début de l'apprentissage de l'anglais plus tôt que la troisième année du primaire.
- 1.4.27 Que l'apprentissage d'une troisième langue repose d'abord et avant tout sur une

maîtrise correcte de la langue française.

- 1.4.28 Que le gouvernement du Québec incite fortement chaque université à se doter d'une politique linguistique institutionnelle définissant la place du français.
- 1.4.29 Que le MELS supporte les initiatives des universités visant à assurer la qualité du français chez leurs étudiantes.
- 1.4.30 Que soit reconnue pour le maintien du dynamisme d'une langue, l'apport de la recherche, de la création et de l'innovation.
- 1.4.31 Que les universités sensibilisent leurs étudiantes et professeurs à l'existence et à l'importance de la littérature scientifique francophone, afin qu'elle ne soit pas ignorée au profit de l'anglais.
- 1.4.32 Que le gouvernement du Québec prenne appui sur les ententes internationales déjà existantes dans le milieu universitaire pour augmenter l'accessibilité à la littérature scientifique francophone mondiale, en respectant la question des droits d'auteure afin de ne pas nuire à la production scientifique francophone.
- 1.4.33 Que le gouvernement du Québec supporte la diffusion en français des résultats de la recherche québécoise.
- 1.4.34 Que le gouvernement du Québec facilite la création de périodiques scientifiques de langue française, que ce soit en supportant les initiatives québécoises ou en collaborant avec divers partenaires au niveau international, par exemple avec l'Agence universitaire de la Francophonie.
- 1.4.35 Que le gouvernement du Québec supporte les presses universitaires de manière à leur permettre d'augmenter leur production d'ouvrages scientifiques.
- 1.4.36 Que le gouvernement du Québec récompense la valeur des travaux publiés en langue française.
- 1.4.37 Que soient recensés tous les manuels d'enseignement de langue française et que cette information soit communiquée aux universités afin de favoriser l'utilisation de matériel francophone dans les salles de cours, sans diminuer la qualité des ouvrages mis à la disposition des étudiantes.
- 1.4.38 Que le gouvernement du Québec fournisse aux productrices, éditrices et diffuseuses de manuels scientifiques des conditions avantageuses sur le plan financier et supporte la diffusion de ce matériel dans le reste de la francophonie.
- 1.4.39 Que des efforts soient faits afin de mieux diffuser les résultats de la recherche vers la société, dans le but de sensibiliser les Québécoises à l'importance de la recherche

scientifique en français.

- 1.4.40 Que l'UQAM valorise et fasse la promotion du caractère francophone de l'institution.
- 1.4.41 Qu'il soit clairement établi que la langue d'enseignement soit le français, sauf exception justifiée par la nature du cours ou du programme.
- 1.4.42 Qu'à qualité égale, l'UQAM favorise l'achat de manuels de référence en français.
- 1.4.43 Que les bibliothèques de l'UQAM favorisent l'achat d'ouvrages scientifiques en français.
- 1.4.44 Que, dans la mesure du possible, les logiciels employés à l'UQAM soient disponibles en langue française.
- 1.4.45 Que toute étudiante admis à l'UQAM ait démontré une bonne connaissance générale de la langue française.
- 1.4.46 Que l'UQAM alloue les ressources nécessaires afin que toutes les étudiantes en ayant le besoin, ou le désir, puissent suivre un cours de français ou avoir accès à des ateliers.
- 1.4.47 Que soient resserrées les dispositions du règlement pédagogique cadre prévoyant que la consolidation des compétences linguistiques entre dans les critères d'évaluation et que ce règlement soit appliqué de façon uniforme et généralisée.
- 1.4.48 Qu'il soit établi que la consolidation des compétences linguistiques constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle.
- 1.4.49 Que toutes les enseignantes atteignent la maîtrise générale du français, c'est-à-dire la maîtrise des règles et procédés qui déterminent l'usage sur les plans orthographiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux et permettant, tant à l'oral qu'à l'écrit, d'exprimer clairement des idées et de les organiser en un ensemble cohérent, et la maîtrise du français de niveau universitaire, c'est-à-dire la maîtrise de la terminologie et du style propre aux écrits scientifiques dans le domaine de la discipline ou du champ d'études de l'étudiante.
- 1.4.50 Que toutes les nouvelles enseignantes passent un examen visant à évaluer leur maîtrise de la langue française.
- 1.4.51 Que le COFPE se prononce sur le nombre de tests que doivent subir les étudiantes en regard à leur maîtrise de la langue. Que le COPFE se prononce sur la possibilité que soient établis des standards nationaux en matière de maîtrise linguistique, que l'évaluation de ceux-ci soit la responsabilité des universités et qu'ils soient

reconnus par les commissions scolaires.

- 1.4.52 Que l'UQAM mette à la disposition des enseignantes des ressources de correction et de traduction.
- 1.4.53 Que soient établies des normes nationales quant au niveau de maîtrise du français par les enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire.
- 1.4.54 Que soit envisagée la possibilité de rendre obligatoire des cours de français oraux et écrits à toutes les étudiantes inscrites à un programme de formation initiale à l'enseignement.
- 1.4.55 Que l'ADEESE recommande que l'enseignement de l'anglais langue seconde ne débute qu'au second cycle du primaire.
- 1.4.56 Que l'ADEESE laisse à la discrétion des conseils d'établissement de chaque école la mise en place d'un projet de classe d'immersion anglaise pendant la dernière moitié de leur sixième année du primaire. Les élèves qui ne pourront prendre part à un tel projet pour quelque raison que ce soit devraient se voir offrir un projet personnel (projet communautaire, informatique, scientifique, artistique, etc.) tout aussi motivant pendant la même période.

1.5 Avis sur la formation des maîtres

- 1.5.1 Que L'ADEESE prenne tous les moyens possibles pour s'assurer que les étudiantes de la Faculté des sciences de l'éducation bénéficient d'une formation de qualité.
- 1.5.2 Que l'UQAM fasse des représentations auprès du Ministère de l'Éducation afin qu'il commande une étude afin de vérifier la validité des contingents accordés aux universités pour la formation maîtres.
- 1.5.3 Que la formation initiale à l'enseignement comporte une formation globale et rigoureuse des différentes approches et stratégies pédagogiques en éducation et non seulement celles prévalant dans le cadre de la réforme de l'éducation.
- 1.5.4 Que soit ajoutée une compétence portant sur l'interdisciplinarité et la capacité des enseignantes à faire des liens culturels entre différents contenus disciplinaires.
- 1.5.5 Que soient aménagés des arrimages entre la formation initiale et la formation continue, notamment par le développement et la valorisation de programmes professionnels de second cycle et l'aménagement de temps d'arrêt permettant le perfectionnement pour les enseignantes en exercice.
- 1.5.6 Que soit clarifiée la part du référentiel des compétences que doivent occuper les

savoirs théoriques par rapport aux savoirs pratiques.

- 1.5.7 Que soit diminuée la taille de certains groupes-cours universitaires afin de permettre la tenue de séminaires portant sur la démarche réflexive critique des étudiantes en éducation.
- 1.5.8 Que le MELS utilise une des taxonomies existantes pour préciser les niveaux de maîtrise exigés pour chacune des composantes du référentiel de compétences.
- 1.5.9 Qu'une composante de la compétence 1 du référentiel porte sur le diagnostic pédagogique des acquis des élèves.
- 1.5.10 Que la démarche de planification n'amène pas seulement les étudiantes à maîtriser les programmes de formation ministériels, mais également à porter un regard critique sur leurs contenus.
- 1.5.11 Que soit nuancé, pour la compétence 3 du référentiel, le niveau de maîtrise qui demande de détecter les difficultés d'apprentissage des élèves, mais soit abrogée la nuance portant sur les correctifs à apporter à son enseignement pour les problèmes détectés.
- 1.5.12 Qu'un niveau de maîtrise soit ajouté à la compétence 3 du référentiel à propos de la connaissance des ressources disponibles pour venir en aide aux enseignantes (pour les cas les plus lourds, non diagnostiqués, démotivées, douées, etc.
- 1.5.13 Que le MELS propose des orientations pour les étudiantes faisant face à des élèves ayant surpassé les niveaux de maîtrise exigés par les programmes de formation.
- 1.5.14 Que le MELS suggère des mécanismes de prévention et de détection des troubles d'apprentissage et d'adaptation dans son référentiel de compétences.
- 1.5.15 Que soit éliminée la nuance la plupart du temps et occasionnellement pour les niveaux de maîtrise de la compétence 5 du référentiel ainsi que le dernier niveau de maîtrise portant sur l'application de contrats de travail qui constitue une stratégie parmi tant d'autres.
- 1.5.16 Que les enseignantes soient formées à l'atteinte réelle d'objectifs à l'aide des TIC, et non seulement à leur intégration à l'emporte-pièce dans l'enseignement.
- 1.5.17 Que la formation initiale des enseignantes les prépare à ce que les liens entre la communauté et l'école de quartier ne soient pas uniquement développés au bénéfice des élèves, mais aussi pour celui de la communauté par la mise sur pied de formation continue dans les centres communautaires ou en entreprise.
- 1.5.18 Que les étudiantes en formation initiale à l'enseignement ne soient pas soumises à

l'arbitraire de certaines évaluations, notamment celle de recommander sans réserve de (leur) confier un groupe.

- 1.5.19 Que les enseignantes en adaptation scolaire puissent effectuer leur travail sur tout le continuum du préscolaire à la fin du secondaire à titre d'enseignantes spécialisées, intervenant tantôt comme ressources pour les enseignantes régulières et tantôt comme titulaires de classes spéciales puisqu'il en existera même en dehors du dernier cycle du primaire et du premier cycle du secondaire.
- 1.5.20 Que les mathématiques et la langue d'enseignement au secondaire soient considérées comme des champs disciplinaires et que la formation dans ces champs soit complétée par des cours qui y sont liés plutôt que par des cours en adaptation scolaire.
- 1.5.21 Que soient ajustées les proportions du programme d'éducation physique et à la santé destinée à l'éducation physique et à l'éducation à la santé pour les rendre équitables.
- 1.5.22 Que soit réduit le nombre de profils de sortie en enseignement des langues secondes.
- 1.5.23 Que dans un contexte de professionnalisation de l'enseignement, la FEUQ s'oppose à l'émission d'un brevet universel d'enseignement, afin que soient reconnues et respectées les compétences de chaque professionnelle diplômée de nos universités.
- 1.5.24 Que le brevet d'enseignement puisse être modifié par l'obtention d'une spécialisation supplémentaire.
- 1.5.25 Que les principes d'une formation ouverte, diversifiée et éveillant le sens critique des enseignants soit adoptés par les organismes qui conseil de ministère de l'Éducation sur le thème de la formation des maîtres.
- 1.5.26 Que l'enseignement et la sensibilisation à une culture générale, définit comme un bagage culturel minimal permettant de comprendre le contexte politique, social et culturel de notre époque, soit la responsabilité du primaire, secondaire et en parti du collégial général.
- 1.5.27 Que le COPFE aborde le problème de la pénurie d'enseignantes en sciences sous l'angle de la nécessaire revalorisation de la profession enseignante en général.
- 1.5.28 Que le profil d'enseignante-chercheuse ne mène pas à l'obtention d'un brevet et qu'il soit envisagé dans la répartition des crédits de remplacer une bonne partie de la formation pratique par des cours plus théoriques ou axés sur la pratique de la recherche.

- 1.5.29 Que la FSÉ mette en valeur l'enseignement au premier cycle auprès des professeurs.
- 1.5.30 Que la Faculté des sciences de l'éducation développe et maintienne un système de parrainage d'expertes afin que chaque cours dispensé à la Faculté puisse être jumelé à une experte de la Faculté, autre que l'enseignante dispensant le cours et faisant des recherches dans le domaine du cours.
- 1.5.31 Que la Faculté des sciences de l'éducation travaille au développement d'un Centre de développement et de diffusion du savoir en éducation afin d'améliorer l'impact des activités universitaires en éducation sur le milieu.
- 1.5.32 Que le document faisant avis au MELS sur la question de la réforme des compétences attendues des futurs enseignants soit adopté.
- 1.5.33 Que l'ADEESE fasse valoir l'opinion de ses membres et la défende dans le cadre des consultations du CAPFE, en collaborant avec les associations modulaires et facultaires concernées, dans le but de s'assurer de l'amélioration de la formation des futures enseignantes dans le sens qu'elles considèrent le plus pertinent. (28 mars 2017)

2 Affaires institutionnelles

2.1 Affaires internes

- 2.1.1 Que l'ADEESE fasse la promotion de ces finalités pour la Faculté des sciences de l'éducation :
- Contribuer à la professionnalisation de la fonction d'enseignante;
 - Jouer un rôle actif dans la recherche de l'innovation pédagogique;
 - Jouer un rôle actif dans la formation à l'intervention éducative;
 - Véhiculer les valeurs d'ouverture à la diversité;
 - Se préoccuper principalement du contexte scolaire de la région métropolitaine;
 - Favoriser le développement de plusieurs modèles d'intervention pédagogique;
 - Développer les fonctions de réflexion critique;
 - Développer le sens de l'éthique;

- Contribuer au développement de la culture générale;
- Promouvoir la qualité de la langue française;
- Favoriser l'intégration des différents types d'apprentissages liés à la profession d'enseignante;
- Encourager les partenariats avec le milieu scolaire;
- Se donner une ouverture face aux questions internationales en éducation;
- Être une actrice dans l'analyse du contexte de l'éducation au Québec;
- Être une actrice dans le développement de l'éducation au Québec.

2.1.2 Que la Faculté des sciences de l'éducation analyse les contingentements aux programmes selon quatre axes :

- Analyse des besoins de formation pour tous les programmes de la Faculté et dans une logique globale en rapport avec les exigences du milieu scolaire en redéfinition et en rapport avec les tendances observables dans le domaine de la formation des maîtres.
- Analyse des capacités d'accueil des milieux scolaires pour les activités de formation pratique
- Analyse des besoins réels de main-d'œuvre des milieux scolaires.
- Représentation auprès des organismes concernés par la question des contingents (UQAM, UQ, MELS, etc.) pour que la logique de la qualité de la formation prime sur la logique budgétaire pour l'établissement des normes de contingentement.

2.1.3 Que la FSÉ en partenariat avec les intervenantes des différents champs d'études (primaire, secondaire, adaptation, etc.) identifie des profils de formation de programmes courts qui soient adaptés aux besoins réels et immédiats des enseignantes en exercice.

2.1.4 Que la FSÉ valorise les TIC selon les quatre axes prioritaires suivants :

- Demander aux enseignantes et enseignants de la Faculté d'intégrer à leurs cours une approche utilisant les forces des TIC afin d'améliorer leurs pratiques pédagogiques;

- Développer chez les étudiantes des habiletés de recherche à l'aide des TIC;

- Développer chez les futures enseignantes une réflexion et des habiletés en ce qui concerne l'intégration critique et adaptée des TIC dans leurs pratiques pédagogiques futures ;

- Développer, à partir de l'expertise de la Faculté, des interfaces virtuelles entre les étudiantes de la Faculté les différentes intervenantes et expertes. (AGO-0109)

2.1.5 Que la FSÉ choisisse comme philosophie guidant l'intégration des TIC une vision plus pédagogique que technocratique, visant non pas des objectifs de rationalisation ou de conquête de nouvelles « clientèles », mais bien l'amélioration de la formation des étudiantes en éducation.

2.1.6 Que le BFP diffuse au Conseil académique de la Faculté un relevé des activités de recherche auxquelles il a déjà participé ainsi qu'une projection des collaborations à venir.

2.1.7 Que la FSÉ prenne part aux débats publics et ait une capacité de réaction accrue aux idées véhiculées par les médias afin de faire valoir son expertise en matière d'éducation.

2.1.8 Que le conseil exécutif soit mandaté de produire une évaluation des coûts et de l'ensemble des implications reliées à la production d'un agenda; Que minimalement les scénarios d'un agenda interfacultaire et/ou facultaire soient étudiés. (17 avril 2014)

2.1.9 Que l'ADEESE institutionnalise le SLU par l'embauche annuelle d'une coordonnatrice du SLU, chargée de la gestion des employées du SLU, de leur formation, de la préparation des périodes d'achalandage, des crédits et paiements aux personnes utilisant le service et du développement de ce dernier. (17 avril 2014)

2.1.10 Que l'ADEESE travaille en collaboration avec la Faculté des Sciences de l'Éducation sur un projet d'aide à l'intégration des réfugié.e.s haïtien.ne.s. (20 septembre 2017)

2.2 Affaires uqamiennes

2.2.1 Que l'ADEESE revendique un conseil d'administration de l'UQAM constitué majoritairement des membres de la communauté universitaire.

2.2.2 Que l'ADEESE utilise les moyens nécessaires pour que le corps enseignant de l'université soit informé adéquatement lors de manifestations et de levées de cours organisées par l'ADEESE.

2.2.3 Que les règlements de l'UQAM soient modifiés de manière à intégrer une chargée

de cours votante et une étudiante supplémentaire à la nouvelle composition des comités de programme afin de préserver la parité.

- 2.2.4 Que l'avis de l'ADEESE sur le rapprochement module-département soit adopté.
- 2.2.5 Que l'ADEESE-UQAM fasse pression sur l'UQAM pour qu'il y ait une gestion financière claire et transparente et pour ne pas que la situation financière uqamienne de l'année 2007 se reproduise.
- 2.2.6 Que l'ADEESE demande que l'administration de l'UQAM entame un processus de consultation formelle de l'ensemble de la communauté universitaire externe au conseil d'administration sur le dossier de la surveillance vidéo. (26 novembre 2013)
- 2.2.7 Que l'ADEESE demande la création d'une politique (et non d'une seule directive) d'encadrement de la surveillance vidéo;

Que l'ADEESE demande que la politique contienne notamment des règles claires et transparentes encadrant l'implantation et la modification des systèmes de surveillance vidéo, la création d'un comité de régie afin qu'un contrôle continu et collégial de l'application de la politique et de l'utilisation de la surveillance vidéo soit faite ainsi qu'un processus d'évaluation collégiale périodique des systèmes de surveillance vidéo. (26 novembre 2013)

- 2.2.8 Que l'ADEESE réaffirme sa position en faveur de la politique alternative en matière de vidéosurveillance. (13 février 2014)
- 2.2.9 Que l'ADEESE appuie les revendications prioritaires du SETUE;

Que l'ADEESE demande à l'UQAM de négocier rapidement avec le SETUE;

Que l'ADEESE appuie le SETUE dans sa mobilisation, notamment en invitant ses membres à participer aux activités de mobilisation et d'augmentation des moyens de pression du SETUE. (17 avril 2014)

- 2.2.10 Que l'ADEESE appuie la création d'un site d'injection supervisé à proximité du campus de l'UQAM;

Que l'ADEESE dénonce le manque de consultation de l'UQAM quant à sa position contre la création d'un site d'injection supervisé à proximité du campus de l'UQAM. (17 avril 2014)

- 2.2.11 Que l'ADEESE soit systématiquement en grève lorsqu'il y a piquetage dur lors des journées de grève non renouvelables votées par les différents syndicats uqamiens, soit le SEUQAM, le SPUQ, le SÉTUE et le SCCUQ. (29 octobre 2014)

- 2.2.12 Que l'ADEESE dénonce la tentative de l'UQAM de faire peur aux étudiantes afin d'influencer leur décision en vue des votes de reconduction de grève. (8 avril 2015)
- 2.2.13 Que l'ADEESE rappelle à l'administration de l'UQAM qu'elle ne peut s'octroyer des pouvoirs qui ne sont pas les siens comme bon lui semble;
- Que l'ADEESE dénonce l'usurpation du comité exécutif de l'UQAM en lui attribuant des pouvoirs qui ne sont pas les siens;
- Que l'ADEESE rappelle à l'administration de l'UQAM que notre université possède des instances décisionnelles et qu'elle se doit de les respecter. (8 avril 2015)
- 2.2.14 Que l'ADEESE dénonce la présence de la police sur le campus de l'Université et l'arrestation d'étudiantes faisant respecter les mandats de grève légitimement votés en assemblée générale. (8 avril 2015)
- 2.2.15 Que l'ADEESE dénonce les convocations devant le comité exécutif de l'UQAM de neuf étudiantes afin de discuter d'une possibilité d'expulsion dû à des actions militantes. (8 avril 2015)
- 2.2.16 Que l'ADEESE travaille en collaboration avec les autres associations et syndicats pour créer une mobilisation afin de dénoncer et de faire abandonner par l'UQAM les démarches d'expulsion contre les neuf étudiantes. (8 avril 2015)
- 2.2.17 Dans le cas où cela pourrait mener à une perte de quorum, que l'ADEESE encourage ses représentantes à boycotter les instances de l'université pour faire pression sur celle-ci. (8 avril 2015)
- 2.2.18 Que l'ADEESE énonce son soutien aux militantes occupant présentement les espaces collectifs de l'UQAM. (8 avril 2015)
- 2.2.19 Que l'ADEESE exige la démission de Robert Proulx, recteur de l'UQAM, et de Marc Turgeon, vice-recteur à la Vie universitaire. (8 avril 2015)
- 2.2.20 Que l'ADEESE lutte contre l'ensemble des compressions budgétaires à l'UQAM ; (17 septembre 2015)
- 2.2.21 Que l'ADEESE se positionne en faveur de la couverture bonifiée [de l'ASEQ] au coût de 13\$ par session et comprenant une bonification de la couverture des soins de psychologie, l'instauration d'une assurance médicament pour les contraceptifs oraux et les antidépresseurs non couverts par la RAMQ et l'instauration d'une assurance juridique. (21 avril 2016)
- 2.2.22 Que l'ADEESE assure une participation active et paritaire sur les différentes instances et sur les différents enjeux de l'UQAM. (21 avril 2016)

2.2.23 Que l'ADEESE demande de reporter la date limite de la « consultation » sur la décentralisation; Que l'ADEESE exprime ses doutes sur la légitimité de cette consultation et remette en question les méthodes de consultation utilisées à l'UQAM. (17 novembre 2016)

2.2.24 Que l'ADEESE demande que l'administration de l'UQAM augmente les ressources allouées à la prévention et la prise en charge des demandes concernant les violences à caractère sexuelle, notamment en recréant le poste d'intervenante en matière de harcèlement sexuel.

Que l'ADEESE demande au Gouvernement du Québec l'allocation de ressources financières spécifiques concernant la problématique des violences à caractère sexuelle aux campus universitaires québécois.

Que l'ADEESE appuie l'inclusion de la lutte au sexisme et à la culture du viol dans la politique 16. (17 novembre 2016)

2.2.25 Que l'ADEESE exige que l'Administration de l'UQAM reconnaisse le droit d'accès aux locaux à l'ensemble de la population uqamienne en tout temps; Que l'ADEESE se positionne en faveur de l'ouverture de la bibliothèque 7 jours par semaine. (17 novembre 2016)

2.2.26 Que l'ADEESE renouvelle son soutien au SCCUQ et qu'elle soit en grève lors des journées de grève ponctuelle du SCCUQ et ce, même si elles sont consécutives. Que les cours de stage et les cours de counseling soient inclus dans ce mandat. (13 janvier 2017)

2.2.27 Que l'ADEESE soutienne le GRIP-UQAM dans ses démarches de création d'une coopérative de solidarité axée sur trois volets : alimentaire/restauration, communautaire et événementiel, notamment en considérant la possibilité de devenir membre de ladite coop. (28 mars 2017)

2.2.28 Dans le cadre de la modification de l'offre en soutien psychologique, que l'ADEESE demande que les rencontres soient à 50\$ et qu'il n'y ait aucune augmentation des crédits. (28 mars 2017)

2.2.29 Que les membres de l'ADEESE appuient la candidature du Montréal Campus comme groupe d'envergure reconnu en vertu de la politique 51 de l'UQAM et que l'exécutif rédige une lettre formelle en ce sens.

Que les membres de l'ADEESE appuient le déclenchement d'un processus référendaire sur le prélèvement d'une cotisation automatique non-obligatoire, en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires qui reconnaîtrait le Montréal Campus comme un groupe d'envergure.

Que les membres de l'ADEESE appuient le prélèvement d'une cotisation automatique non-obligatoire (CANO) de 2 dollars, en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires qui reconnaîtrait le Montréal Campus comme un groupe d'envergure et que l'exécutif rédige une lettre formelle en ce sens. (20 septembre 2017)

3 Affaires administratives

- 3.1 Que l'ADEESE appuie le projet FORCES AVENIR.
- 3.2 Que l'ADEESE tienne un camp de formation le plus tôt possible à la session automne afin de permettre à toutes les élues des associations étudiantes en éducation ainsi qu'aux administratrices de se familiariser avec la structure de l'UQAM, le mouvement étudiant et le rôle des associations étudiantes.
- 3.3 Que la bourse d'Aide alimentaire soit créée pour permettre aux étudiantes qui éprouvent des difficultés financières de maintenir une qualité de vie dans des moments cruciaux et ainsi, leur permettre de se concentrer sur leurs études.
- 3.4 Que l'ADEESE offre des bourses selon les thèmes suivant :
 - a) Développement des TIC dans une optique éducationnelle
 - b) Développement de liens FSÉ-milieu
 - c) Diffusion publique de la connaissance et des problématiques en éducation.
- 3.5 Que l'ADEESE ne tienne pas de verbatim mais uniquement un procès-verbal de toutes ses assemblées générales (23 mai 2012).
- 3.6 Que l'ADEESE appuie le projet du Ras-le-bol et lui octroie un don d'un montant déterminé par le conseil d'administration et qu'en ce sens, cette définition soit justifiée par des arguments de valeurs et de faits qui ont déterminé ce montant et qu'elle soit diffusée à l'ensemble des membres par la plateforme web de son choix et que le conseil d'administration vise un montant de 1000\$ ou plus. (19 mars 2013)
- 3.7 Que l'ADEESE entame un processus de réflexion concernant une compensation adéquate de ses exécutantes. (29 septembre 2016)
- 3.8 Que l'ADEESE féminise ses politiques et ses règlements généraux au féminin inclusif Que l'ADEESE féminise ses communications en priorisant le choix de mots épiciènes, puis selon la formule "étudiant.e.s" (17 novembre 2016)
- 3.9 Que l'ADEESE soit représentée majoritairement par des femmes dans les instances démocratiques et dans les comités, ou du moins par un nombre égal aux hommes

et idéalement proportionnellement à la population de l'ADEESE. (17 novembre 2016)

- 3.10 Que l'ADEESE offre une/des bourse(s) en faveur d'un projet éducatif ayant des orientations environnementales. (17 novembre 2016)
- 3.11 Que l'ADEESE et ses membres soutienne le processus d'autogestion du café le philanthrope, qu'il reconnaisse la légitimité de la Charte et son rôle central dans l'organisation de cet organisme. (17 novembre 2016)
- 3.12 Que l'ASEESE appuie le déclenchement d'un processus référendaire sur le prélèvement d'une cotisation automatique non obligatoire de 1\$ par session, en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires qui reconnaîtrait BQAM comme un groupe d'envergure ;

Que l'ADEESE appuie le prélèvement d'une CANO en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires à ce dit prélèvement. (29 janvier 2018)

4 Affaires sociopolitiques

4.1 Féminismes

- 4.1.1 Que l'ADEESE revendique que l'avortement soit couvert par l'assurance obligatoire demandée aux étudiantes internationales sans augmenter la cotisation des étudiantes étrangères. (17 avril 2014)
- 4.1.2 Que l'ADEESE soit en faveur d'augmenter la couverture des assurances collectives afin d'inclure les moyens de contraception alternatifs et d'accepter, par le fait même, une hausse maximale de 1 \$ des frais d'assurance. (17 avril 2014)
- 4.1.3 Que l'ADEESE interpelle l'université afin qu'elle inclut l'interruption volontaire de grossesse dans les contrats d'assurances qu'elle négocie au nom de ses étudiantes internationales, et ce sans augmentation du coût de la cotisation;

Que l'ADEESE se positionne en faveur du droit d'accès à l'avortement pour toutes et tous sans exception ni discrimination due au statut civil, de genre ou migratoire;

Que l'ADEESE appelle les autres associations étudiantes et la FEUQ à se rallier à cette revendication et à porter le dossier auprès de leurs administrations ;

Que l'ADEESE appuie les démarches et la campagne de la Fédération du Québec pour le planning des naissances, organisme féministe en santé reproductive concernant cet enjeu. (11 novembre 2014)

- 4.1.4 Que l'ADEESE s'assure de faire de la représentation auprès de l'UQAM pour que soient offerts des services qui correspondent aux besoins des femmes, surtout en ce qui concerne les cas d'agressions et de harcèlement sexuel ainsi que les services pour les étudiantes parentes ;
- Que l'ADEESE condamne les attitudes paternalistes face aux recommandations de neutralité provenant de l'administration de la Faculté en situation de stage en lien avec les luttes des travailleuses dudit milieu de stage;
- Que l'ADEESE travaille de pair avec les autres associations étudiantes sur les enjeux féministes. (17 septembre 2015)
- 4.1.5 Que l'ADEESE propose une uniformisation des barèmes de notes et de la politique de français au sein des départements et de féminisation;
- Que l'ADEESE exerce de la pression sur la Faculté afin que les règles de féminisation du guide de l'UQAM soient appliquées et notamment intégrées à tous les plans de cours. (14 octobre 2015)
- 4.1.6 Que l'ADEESE se positionne comme une association étudiante féministe inclusive des réalités trans et de la diversité d'expression de genre. (17 novembre 2016)
- 4.1.7 Que l'ADEESE se positionne pour l'avortement libre, gratuit et accessible. Que l'ADEESE se positionne pour l'accessibilité et la gratuité de l'ensemble des moyens de contraception. (17 novembre 2016)
- 4.1.8 Que l'ADEESE reconnaisse que le rôle d'éduquer et toutes les tâches associées au domaine de la sollicitude (du care) sont encore à ce jour majoritairement considérés comme des tâches devant être accomplies par les femmes (17 novembre 2017)
- 4.1.9 Que l'ADEESE se positionne contre toute forme de violence envers les femmes ou contre tout acte de nature misogyne, entre autres contre les violences sexuelles, et qu'elle se mobilise en ce sens. (17 novembre 2016)
- 4.1.10 Que l'ADEESE se positionne contre toute forme de sexisme. (17 novembre 2016)
- 4.1.11 Que l'ADEESE se positionne en faveur de l'équité salariale. (17 novembre 2016)
- 4.1.12 Que l'ADEESE se positionne contre les concours de beauté; Que l'ADEESE se positionne contre les concours de beauté juniors. (17 novembre 2016)
- 4.1.13 Que l'ADEESE se positionne contre les publicités genrées ou sexistes. (17 novembre 2016)
- 4.1.14 Que l'ADEESE se positionne contre l'objectivation des corps et contre les

stéréotypes des genres; Que l'ADEESE s'engage à sensibiliser ses membres contre l'objectivation des corps. (17 novembre 2016).

4.1.15 Que l'ADEESE s'engage à offrir des formations féministes, à organiser des événements prônant les féminismes (17 novembre 2016)

4.1.16 Reconnaître que la lutte pour la rémunération des stages est une lutte féministe (5 avril 2018).

4.2 Diversité sexuelle, affective et de genre

4.2.1 Que l'ADEESE revendique une éducation sexuelle diversifiée de nature féministe, non cissexiste, antioppressive et non hétérosexiste dès l'école primaire. (17 novembre 2016)

4.2.2 Que l'ADEESE se positionne contre les violences sexuelles exercées sur la communauté LGBTQ+. (17 novembre 2016)

4.2.3 Que l'ADEESE revendique le droit d'utiliser (incluant dans le contexte universitaire) le nom et le genre avec lesquels une personne s'identifie, incluant des identités de genre non binaires. (17 novembre 2016)

4.2.4 Que l'ADEESE lutte contre l'homophobie et la transphobie et valorise la diversité sexuelle, affective et de genre (17 novembre 2016).

4.3 Écologie

4.3.1 Que l'ADEESE adhère à la coalition pour la défense du transport en commun de la région métropolitaine de Montréal.

4.3.2 Que l'ADEESE se positionne contre tout projet d'exploitation et de transport de pétrole ou de gaz de schiste;

Que l'ADEESE s'engage à soutenir les mobilisations étudiantes et citoyennes luttant contre ces projets pétroliers, telles que Tache d'huile, Coule pas chez nous et la Coalition Saint-Laurent;

Que l'ADEESE se positionne en faveur d'un moratoire empêchant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;

Que l'ADEESE se positionne en faveur d'un abandon des énergies fossiles et d'une transition vers les alternatives énergétiques propres et renouvelables; En ce sens, que l'ADEESE s'active à informer et sensibiliser la communauté étudiante à ces enjeux;

Que l'ADEESE devienne membre de la Coalition ÉCO – Étudiants et étudiantes contre les oléoducs. (11 novembre 2014)

- 4.3.3 Que l'ADEESE travaille conjointement avec les associations étudiantes de Montréal à implanter un laissez-passer étudiant universel pour le transport en commun. (17 septembre 2015)
- 4.3.4 Que l'ADEESE valorise la remise par courriel ou par n'importe quel support informatique des travaux universitaires des étudiantes auprès des chargées de cours et des professeurs. (17 novembre 2016)
- 4.3.5 Que l'ADEESE valorise la distribution des documents de cours par voie électronique et l'achat de matériel didactique usagé. (17 novembre 2016)
- 4.3.6 Que l'ADEESE se positionne en faveur du compostage et d'une meilleure gestion des déchets. Que l'ADEESE prône un système de déchet à l'UQAM semblable à celui utilisé à Polytechnique Montréal (Déchet, plastique, compost, papier, canette). (17 novembre 2016)
- 4.3.7 Que l'ADEESE se positionne en faveur de l'instauration d'un système de vaisselle réutilisable à la cafétéria de l'UQAM et dans la foire alimentaire du pavillon Kennedy. (17 novembre 2016)
- 4.3.8 Que l'ADEESE reconnaisse qu'il faut agir promptement afin de faire face à la crise environnementale actuelle et lutte pour la justice climatique. (17 novembre 2016)

4.4 Anticolonialisme

- 4.4.1 Que l'ADEESE se positionne et lutte en faveur de l'autodétermination des premiers peuples en matière d'éducation ; Que l'ADEESE dénonce les stéréotypes qui persistent à leur égard dans la pratique enseignante. (17 novembre 2016)
- 4.4.2 Que l'ADEESE dénonce l'effacement des premiers peuples dans la lecture dominante de l'histoire. (17 novembre 2016)
- 4.4.3 Que l'ADEESE se positionne comme étant anticolonialiste. (17 novembre 2016)
- 4.4.4 Que l'ADEESE s'oppose au racisme, au colonialisme, au machisme, à la transphobie et à toutes les formes de haine véhiculées par l'extrême droite (20 septembre 2017)
- 4.4.5 Que l'ADEESE défende une société sans frontière, solidaire et inclusive (20 septembre 2017)

4.4.6 Que l'ADEESE-UQAM affirme sa solidarité avec les luttes d'autodétermination des Palestiniennes et Palestiniens ;

Que l'ADEESE-UQAM adopte un mandat BDS en s'engageant à appuyer la campagne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions ;

Que l'ADEESE-UQAM dénonce l'apartheid israélien et la complicité du gouvernement canadien et québécois et de l'administration municipale de la Ville de Montréal avec l'État d'Israël ;

Que l'ADEESE-UQAM s'engage à appliquer activement un boycott académique et culturel en faisant notamment pression sur les instances uqamiennes pour faire cesser toute collaboration avec les institutions et entreprises participant à la colonisation de la Palestine;

Que l'ADEESE-UQAM fasse la promotion d'une collaboration plus accrue entre l'UQAM et les universités et institutions palestiniennes

Que l'ADEESE-UQAM encourage les autres associations et les autres instances de l'UQAM à adopter des mandats BDS. (20 septembre 2017)

4.5 Luttes sociales

4.5.1 Que l'ADEESE revendique l'amnistie pour toutes les étudiantes arrêtées pendant la grève. (10 septembre 2012)

4.5.2 Que l'ADEESE exige l'abrogation de la loi 12 (projet de loi 78). (10 septembre 2012)

4.5.3 Que l'ADEESE appuie et le mouvement étudiant international.

4.5.4 Que l'ADEESE adopte le principe de désobéissance civile et considère que lorsque l'injustice fait loi, la résistance est un devoir.

4.5.5 Que l'ADEESE s'oppose à l'encadrement du droit de grève étudiante (21 février 2013)

4.5.6 Que l'ADEESE considère les coupes en éducation, en santé et dans les services publics en général comme un processus de réorientation des fonctions de l'État, ou celui-ci ne se considère plus comme au service du bien commun mais comme un facilitateur de la marchandisation et de la privatisation du réel;

Que l'on considère les manifestations contre l'austérité du 31 octobre du matin et du soir, ainsi que celles à venir, comme les premières étapes d'une escalade des

moyens de pressions et qu'on y participe. (29 octobre 2014)

4.5.7 Que l'ADEESE axe son discours conformément aux revendications suivantes :

- Soutien aux revendications syndicales dans le cadre des négociations nationales et locales, particulièrement dans le domaine de l'éducation ;
- Opposition aux coupes dans les services publics, notamment dans les universités et en éducation ;
- Opposition aux coupes dans les subventions aux fonds de recherche ;
- Soutien à la formation pratique des futures enseignantes par la création d'un fonds de bourses pour étudiantes stagiaires et équivalent à 300\$ par semaine de prise en charge.
- Opposition aux projets d'extraction et de transports d'hydrocarbures
- Promotion de n'importe quelle mesure de redistribution des richesses qui n'irait pas en contradiction avec les revendications ci-hauts ou avec les valeurs d'égalité et de justice sociale. (11 février 2015)

4.5.8 Que l'ADEESE se positionne en faveur de la campagne pour le salaire minimum à 15\$/h (17 novembre 2016)

4.5.9 Que l'ADEESE réitère son soutien aux employées du secteur public, parapublic et communautaire (17 novembre 2016)

4.5.10 Que l'ADEESE souligne l'importance de la santé mentale des étudiantes et de la population en général et qu'elle se positionne pour un meilleur accès aux soins de santé mentale. (17 novembre 2016)

4.5.11 Que l'ADEESE ne fasse la promotion d'aucun parti politique, ne s'associe à aucun parti politique ni aucun.e candidat.e se présentant aux élections. (26 septembre 2018)

4.5.12 Que l'ADEESE se positionne en faveur d'une campagne dont les principales revendications sont (sous le thème du travail étudiant) :

- Le plein salaire pour toutes les étudiantes en situation de stage à tout ordre d'enseignement;
- L'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études;
- La gestion collégiale (entre étudiantes, professeures, et employées) des

institutions d'enseignement;

- La valorisation et l'utilisation concrète de la production étudiante par la mise en place d'un programme à cet effet au collégial comme au niveau universitaire. Dans une perspective de reconnaissance des études comme un travail intellectuel méritant un salaire et des conditions convenables;

- Que soit mis de l'avant l'aspect féministe d'une campagne avec de telles revendications, entre autres, car le modèle actuel de l'AFE contribue à maintenir l'institution patriarcale du mariage ;

- Que soit mis de l'avant l'aspect anticapacitiste d'une campagne avec de telles revendications, les étudiantes ayant des incapacités étant particulièrement pénalisées par l'obligation de conjuguer études et travail rémunéré ;

- Que l'on profite d'une telle campagne pour mettre de l'avant l'intérêt, trop souvent méprisé, des étudiantes LGBTQIIAA+, la condition étudiante actuelle forçant la cohabitation parfois tendue avec des familles opposées à la prise de liberté sexuelle de l'étudiante;

- Que l'on profite d'une telle campagne pour mettre de l'avant l'intérêt, trop souvent méprisé par le mouvement étudiant, des étudiantes en technique, les stages et l'AFE les touchant davantage que la hausse des frais de scolarité à l'université, enjeu constamment mis au centre de la lutte étudiante;

- Que l'on profite de cette campagne pour dénoncer le racisme systémique qui affecte les étudiantes racisées dans leur milieu d'étude et de stage. (17 novembre 2016)

4.5.13 Que l'ADEESE se positionne comme étant anticapacitiste. (17 novembre 2016)

4.5.14 Que l'ADEESE maintienne la pression sur le gouvernement et l'UQAM au sujet des politiques d'austérité. (21 avril 2016)

Que l'ADEESE dénonce le capitalisme et l'austérité qui sont eux -- et non pas les immigrant.es ou les personnes racisées -- à l'origine de la misère et de l'insécurité grandissante dans notre société (20 septembre 2017)

4.5.15 Reconnaître la santé mentale comme pouvant être à risque, particulièrement chez les étudiant.e.s durant leur parcours universitaire, et organiser un événement de sensibilisation à ce sujet.

Que l'ADEESE se donne comme mandat de travailler pour l'amélioration de l'offre des services psychologiques. (5 avril 2018)

4.6 Représentation externe

- 4.6.1 Que l'ADEESE s'oppose à ce que la FEUQ fasse campagne visant à favoriser un parti politique tant au provincial qu'au fédéral.
- 4.6.2 En concordance avec la réforme mise en œuvre et les stratégies d'enseignement proposées par le MELS, que la FEUQ revendique une diminution des groupes-cours au primaire et au secondaire afin de permettre aux enseignantes de se consacrer efficacement à l'accompagnement de chacune de leurs élèves.
- 4.6.3 Que l'ADEESE demande à la FEUQ de voir la possibilité de poursuivre John James Charest à la Cour Pénale Internationale et que les démarches soient enclenchées s'il y a une possibilité de le faire.
- 4.6.4 Que l'ADEESE participe aux rencontres préparatoires du Sommet sur l'éducation. (3 décembre 2012)
- 4.6.5 Que l'ADEESE encourage la FEUQ, son association nationale, à participer au sommet sur l'enseignement supérieur et qu'elle y reste tant qu'au moins le gel des frais absolu de scolarité est un scénario encore envisagé (21 février 2013).
- 4.6.6 Que l'ADEESE revendique auprès de la FEUQ qu'elle s'oppose fermement à l'indexation comme solution viable, peu importe les mesures atténuantes proposées par le gouvernement, et qu'elle quitte le sommet de l'éducation supérieur advenant le cas où le gouvernement refuserait d'envisager d'autres avenues possibles (21 février 2013).
- 4.6.7 Que l'ADEESE soit membre de l'IRIS. (17 avril 2014)
- 4.6.8 Que l'on reçoive les résultats du référendum sur l'affiliation nationale et le bilan de la Commission référendaire; Que l'on confirme la volonté des membres de l'ADEESE que celle-ci désaffilie de la FEUQ; Que l'on maintienne nos représentations à la FEUQ pour la session d'hiver 2015; Que l'on participe aux activités de la FEUQ seulement lorsque nos positions et ressources le permettront sans brimer les mandats prioritaires de l'ADEESE. (11 février 2015)
- 4.6.9 Que l'ADEESE participe aux rencontres de l'ASSÉ, de l'AVEQ et de l'UEQ et que les membres soient informées de la tenue de ces rencontres; Que les délégations y défendent les buts, les orientations annuelles et le cahier de positions de l'ADEESE; Qu'en aucun cas la participation à ces rencontres ne soit considérée comme une promesse d'affiliation. (20 janvier 2016)
- 4.6.10 Que l'ADEESE rencontre les associations en éducation afin de fonder un

regroupement national d'associations en éducation, Que ce regroupement ait pour mission :

- a) Regrouper les associations étudiantes représentant une proportion significative d'étudiantes appelées à œuvrer dans le milieu de l'éducation;
- b) Représenter ces associations et ces étudiantes;
- c) Faire de la recherche et développer un discours sur les enjeux en éducation;
- d) Soutenir ces associations sur toute question relative aux enjeux de l'éducation;
- e) Valoriser la place de l'éducation dans la société.

Que le regroupement ait comme valeurs :

- a) Fonctionnement démocratique et transparent;
- b) Respect de la souveraineté et des particularités locales;
- c) Solidarité intersectorielle. (20 janvier 2016)

4.6.11 Que, pour assurer une représentation externe réellement représentative et pour favoriser la participation des femmes aux activités de la sphère politique, les délégations soient composées d'un minimum d'une femme ou d'un maximum de deux hommes;

Qu'un maximum de deux exécutantes y participent. (20 janvier 2016).

4.6.12 Que des bilans soient rendus publics, en ligne, après chaque rencontre et instance. (20 janvier 2016)

4.6.13 Que l'ADEESE entame le processus de création d'une association nationale étudiante en éducation dans le but de mener une consultation des membres durant l'année 2016-2017. (21 avril 2016)

4.6.14 Que l'ADEESE ne soit plus dans l'obligation d'assister aux congrès des associations étudiantes nationales et qu'elle se concentre plutôt sur la création d'un groupement étudiant national en éducation. (17 novembre 2016)

4.7 Éducation

4.7.1 Que l'ADEESE suscite le débat sur les meilleurs moyens d'évaluation des enseignantes dans un souci de formation continue.

- 4.7.2 Que l'ADEESE s'oppose à une baisse des impôts ou à une réduction de la dette au provincial et au fédéral tant qu'un réinvestissement dans les services publics, notamment en éducation, n'aura pas été effectué par les gouvernements.
- 4.7.3 Que l'ADEESE revendique un réinvestissement massif, public et immédiat dans l'éducation et les services sociaux.
- 4.7.4 Que l'ADEESE prenne position contre le financement de base dédié jusqu'à ce que le ministre de l'Éducation du Québec apporte des éclaircissements sur ses intentions.
- 4.7.5 Que l'ADEESE ait une perspective de l'éducation non pas comme un moyen, mais y accorde une valeur en soi.
- 4.7.6 Que l'ADEESE se positionne contre une réorientation de la mission des CJE pour en faire des centres de placement pour Emploi-Québec au détriment de l'autonomie et du bien-être des jeunes de 16 à 35 ans;

Que l'ADEESE appuie l'Association modulaire des étudiantes en développement de carrière (AME-DDC) dans ses revendications pour le maintien des CJE et dans ses actions de mobilisation, surtout celles concernant la campagne Rond jeune du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ). (11 novembre 2014)

- 4.7.7 Que l'ADEESE réaffirme sa position pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non-discriminatoire;

Que l'ADEESE dénonce les commissions scolaires, écoles et employées du système d'éducation qui participent à ces dysfonctions racistes par leurs délations, chantage et menaces;

Que l'ADEESE exige que la législation québécoise prévoit une séparation étanche entre l'éducation des enfants et le statut migratoire de leur famille, notamment par une directive qui oblige les directions locales à fournir l'enseignement et les services et leur interdit de questionner le statut légal de quiconque ou d'exiger des papiers d'immigration pour procéder à une inscription;

Que l'ADEESE appelle à ce que la pression augmente pour que ce scandale cesse ;

Que l'ADEESE amène cette revendication à la FEUQ ;

Que l'ADEESE appuie le Collectif Éducation Sans Frontières dans ses démarches concernant cet enjeu. (11 novembre 2014)

4.8 Enseignement supérieur

- 4.8.1 Que l'ADEESE dénonce la décision prise par le gouvernement du Québec d'absorber les déficits universitaires par une enveloppe de 400 millions de dollars au lieu de refinancer de façon récurrente et générale le réseau universitaire québécois.
- 4.8.2 Que l'ADEESE-UQAM inscrive sa position de gel des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire.
- 4.8.3 Que l'ADEESE-UQAM prône une amélioration substantielle du programme de l'Aide financière aux études, tout en favorisant une meilleure accessibilité aux études.
- 4.8.4 Que l'ADEESE se positionne contre un futur projet de loi sur la gouvernance des universités qui mettrait en péril la gouvernance collégiale de l'UQAM.
- 4.8.5 Que dans le cas d'une annulation de session d'hiver dans quelconque établissement scolaire, on considère la ministre Line Beauchamp incapable de gérer la crise et on lui demande de s'en tenir à l'aspect sportif du mandat de son ministère et devienne entraîneuse-chef du Canadien de Montréal, qu'en conséquence Normand Baillargeon soit ministre de l'Éducation. (9 mai 2012)
- 4.8.6 Que l'ADEESE revendique que le remboursement proportionnel au revenu (RPR) ne soit pas inclus dans une quelconque entente avec le gouvernement. (9 mai 2012)
- 4.8.7 Que l'ADEESE exige le retrait de toute hausse de frais de scolarité dont l'indexation de ceux-ci. (10 septembre 2012)
- 4.8.8 Que l'ADEESE exige le maintien de l'augmentation du plafond de contribution parentale et le retrait des autres modifications à l'AFE. (10 septembre 2012)
- 4.8.9 Que l'ADEESE exige la rétribution de l'AFE qui a été tronquée pour la période du mois de septembre 2012. (10 septembre 2012)
- 4.8.10 Que l'ADEESE réproouve le manque d'ouverture flagrant du gouvernement en ce qui a trait aux différentes options favorisant l'accessibilité aux études pour toutes (21 février 2013).
- 4.8.11 Que l'ADEESE revendique une bonification de l'aide financière et une mise à jour régulière de celle-ci (21 février 2013).
- 4.8.12 Que l'ADEESE défende l'élargissement du champ comptable de la vérificatrice générale aux institutions universitaires et que celle-ci produise un rapport annuel sur la gouvernance et le financement de celles-ci (21 février 2013).

- 4.8.13 Que l'ADEESE revendique auprès du gouvernement la révision de la grille de financement des universités québécoises (21 février 2013).
- 4.8.14 Que l'ADEESE défende l'instauration d'un organe de surveillance de la gestion des universités (21 février 2013).
- 4.8.15 Que l'ADEESE s'oppose à l'instauration du remboursement proportionnel sur le revenu (RPR) ou toute autre forme d'impôt postuniversitaire (21 février 2013).
- 4.8.16 Que l'ADEESE s'oppose à l'instauration d'une modulation des frais de scolarité par programme d'enseignement (21 février 2013).
- 4.8.17 Que l'ADEESE demande une refonte de l'aide financière aux études afin de l'adapter à la réalité des étudiantes d'aujourd'hui (21 février 2013).
- 4.8.18 Que l'ADEESE réproouve le manque d'ouverture par rapport aux différentes problématiques reliées à l'éducation (21 février 2013).
- 4.8.19 Que l'ADEESE revendique la tenue d'États Généraux sur l'éducation (21 février 2013).
- 4.8.20 Que l'ADEESE organise une campagne d'information pour informer les membres des politiques qui émanent du Sommet et sur les modes d'organisation disponibles aux étudiantes pour contrer toutes mesures allant à l'encontre des mandats de l'ADEESE (19 mars 2013).

5 Cycles supérieurs

- 5.1 Que soit créé un profil recherche dans chacun des programmes de formation initiale visant à former une relève en recherche en sciences de l'éducation.
- 5.2 Que soit ajouté à l'intérieur des principaux programmes de la FSÉ un profil d'enseignante-chercheuse afin de faciliter le passage vers les cycles supérieurs et afin d'accommoder les gens voulant aborder l'éducation sous l'angle de la recherche et non de la pratique professionnelle.
- 5.3 Que l'ADEESE soutienne la création de l'association étudiante des cycles supérieurs en éducation. (21 avril 2016)
- 5.4 Que l'ADEESE promeuve la culture scientifique au sein de la faculté et de l'UQAM notamment en assurant la pérennité financière et participative de toutes les membres (en particulier celles au baccalauréat) au CVRÉ (28 mars 2017)